

plémentaire, vu notamment que la province lui a supprimé une certaine assistance cette année.

Le discours du trône mentionne les versements fondés sur la superficie en acres, et la Chambre a déjà discuté de la question. Cette question n'intéresse pas ma circonscription, mais elle révèle l'attitude du gouvernement envers nos cultivateurs. Dans ma circonscription se trouve un assez fort pourcentage de petits cultivateurs. La loi sur le crédit agricole, qui est en soit une excellente mesure législative, est très utile également. Cependant, j'estime qu'environ 75 p. 100 des cultivateurs de ma circonscription ne seraient pas admissibles à une aide aux termes de cette loi. A mon avis, le gouvernement, en temps utile, s'intéressant comme il le fait toujours aux cultivateurs, songera à accorder une certaine aide à ces petits cultivateurs qui ne sont pas admissibles à une aide aux termes de la loi sur le crédit agricole.

Malgré les prophéties de malheur que certaines personnes se plaisent à annoncer, il existe un sentiment d'optimisme dans ma circonscription, où l'avenir promet beaucoup, grâce aux mesures positives que le gouvernement actuel a prises. L'industrie est en expansion et, bien que je doive avouer que la situation de l'embauche au *H.M.C.S. Dockyard* n'est pas très bonne, le fait demeure que les chantiers maritimes sont en plein essor. L'avenir à cet égard est très prometteur, et cela en grande partie grâce aux subventions accordées par le gouvernement actuel.

Par suite de l'aide fédérale accordée en vertu du programme des travaux d'hiver, des travaux d'égout, et ainsi de suite, les municipalités, notamment celle de Saanich, ont entrepris des travaux valables qui autrement seraient restés lettre morte. Malgré ce tableau brillant de ma circonscription, il est un groupe de mes commettants qui envisage l'avenir avec une certaine inquiétude. Je veux parler des pêcheurs commerciaux. Le gouvernement a adopté certaines mesures, il est vrai, pour aider les pêcheurs commerciaux; mais, à mon avis, on devrait songer à intensifier les recherches et les expériences sur la préservation et la restauration des ressources de la mer, ainsi qu'à entreprendre une enquête sur les moyens de mieux répartir cette richesse naturelle parmi ceux qui la produisent.

On constate, dans ma circonscription, un relèvement général de l'activité économique, et il était encourageant d'apprendre, par le discours du trône, que le gouvernement entend renforcer les mesures de nature expansionniste qu'il avait déjà prises. A cet égard, je citerai deux titres du quotidien *Colonist*, de Victoria. Le premier, qui a paru dans le

numéro du 13 janvier dernier, dit: «Les affaires du port de Victoria accusent une activité sans précédent». C'est sans doute en grande partie en conséquence des exportations qu'a favorisées le gouvernement. L'autre titre, tiré du même journal, en date du 6 janvier dernier, est le suivant: «Plus de personnes au travail que pendant les dix dernières années». Si l'on en juge par la réaction antérieure des vis-à-vis à l'annonce de bonnes nouvelles, ils trouveront encore moyen de peindre les tableaux les plus sombres. Mais j'estime que la masse des Canadiens fait preuve d'une plus grande perspicacité à l'égard des réalisations du gouvernement actuel, et qu'elle saura l'exprimer au moment voulu.

**M. Frank Howard (Skeena):** Comme nous revoici dans le débat sur l'Adresse, il nous est loisible d'aborder bien des sujets. Ce débat permet aux députés d'imiter, en gros, l'exemple que le représentant d'Esquimalt-Saanich vient de nous fournir, et de commenter telle ou telle question surgie pendant les toutes dernières heures. Pour ma part—je l'ai fait au cours de sessions antérieures—j'aimerais formuler quelques observations sur le Parlement comme tel. Ce n'est pas que je veuille dénigrer le Parlement ou quiconque en fait partie; mais j'estime que le Parlement est une institution plus dictatoriale que démocratique.

Depuis bien des années, le régime des partis devient plus puissant et plus populaire: il en résulte que le cabinet se voit confier un dirigisme et une autorité plus rigides que nos ancêtres ne l'avaient d'abord envisagé, lorsqu'ils ont commencé à concevoir le gouvernement responsable. Nous tenons beaucoup à exprimer nos divergences d'opinions à huis clos, lors de caucus, et cela va surtout pour le parti qui occupe les banquettes ministérielles. Je ne vise pas en particulier le gouvernement actuel: je songe à tout gouvernement qui, d'après notre régime de partis, occupe le pouvoir au palier fédéral ou dans n'importe laquelle des provinces. Cette tendance diminue malheureusement le rôle que peut jouer le simple député.

Sur presque toutes les questions, quelle que soit leur importance, nous voyons s'opérer un cloisonnement inspiré par des considérations de parti. Tout député estime qu'il doit faire corps avec son parti chaque fois qu'il y a une mise aux voix à la Chambre, et c'est là, nous le constatons, un fait accepté. En l'occurrence, l'exception confirme la règle. L'exemple nous en a été fourni l'autre jour, lorsque nous avons voté sur une motion portant dépôt de document: un député est sorti, pour ainsi dire, des rangs de son parti et a émis un vote conforme à ses convictions personnelles. Je l'en félicite et j'estime qu'il